Image not found or type unknown

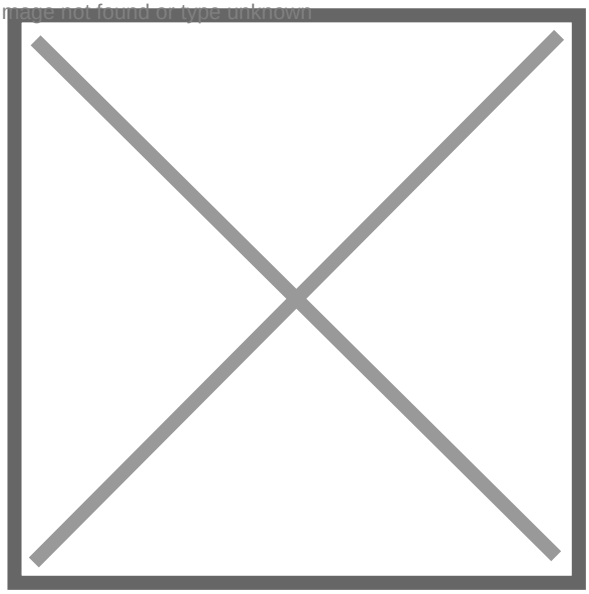

# Tarif des vérifications annuelles des extincteurs.

Par **alain755**, le **19/01/2017** à **20:58**

Bonsoir,

Nous tous les ans, au mois de janvier, on se fait assassiner par la maintenance des extincteurs, nous avons 25 extincteurs dans toute la copropriété.

Hier, on à reçu une facture de 2.000 € TTC pour l'entretien des extincteurs et 930 € TTC pour la maintenance des éclairages de sécurité et 4 devis pour des remplacements des extincteurs de plus de 10 ans et un devis pour remplacement des bacs et un devis pour remplacer des bacs à sables et un devis pour des plans d'évacuation pour un total de 4.000 € TTC en tout.

Après avoir contacté la société de maintenance, ils nous répondent que ce sont les normes incendie et que nous sommes obligés de vous faire des devis pour que la société ne prenne aucune responsabilité en cas d'incendie.

Merci.

Par **Visiteur**, le **19/01/2017** à **21:23**

Il est connu que nombre de ces boites font de belles marges, les collectivités locales, entreprises et copro sont de leurs cibles...
Faites le tour des professionnels, demandez des devis, proposez de lettre le sujet à la prochaine AG.

Par **wolfram2**, le **20/01/2017** à **11:34**

Bonjour à tous
Je plonge dans mes archives et je vais vous en faire non un chapitre, mais une petite bibliothèque.

Cordialement Wolfram

Par **wolfram2**, le **23/01/2017** à **19:31**

Bonsoir

EN consultant type Edge de Windows 10 ou Google, les réponses sont riches sur le thème extincteur. Le meilleur étant le site de l'INRS.

Dans le temps j'avais constaté que le manuel de maintenance de la CNMIS pour les extincteurs non soumis à une pression constante (mise sous pression par percussion d'une sparklet de CO2) la durée de vie était fixée à 15 ans. Surenchère de l'APSAD ou APSAIRD qui l'a descendue à 10 ans.

Il était prévu que les appareils puissent être prolongés si à l'examen de contrôle ils ne présentaient aucun des défauts imposant leur retrait du service. Bien entendu, aucun des utilisateurs ne participait à cet examen et unanimement les industriels réformaient les matériels au bout de 10 ans.

J'avais lancé un appel d'offres prévoyant que le conseil syndical contrôle cet examen des matériels et décide de prolonger la durée de vie.

Seul Dubernard, à l'époque président de la commission de normalisation voulait bien faire un essai portant à 20 ans la durée de vie du matériel. Mais avec une telle majoration des coûts que cela ne présentait aucun intérêt pour le client.

A l'époque la coopérative de l'ARC avait passé un contrat préférentiel avec un des industriels. Il pourrait être intéressant de consulter Arc-Service.

Cordialement. Wolfram

Par **alain755**, le **24/01/2017** à **19:06**

Merci beaucoup Pragma , on a reçu ce jour une petite société d'extincteur qui est plus intéressente et qui nous propose un contrat 50% moins cher que les autres

Merci à vous !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés